



Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Rencontre 8

Les baux et contrats de Vie

Date : Le 16 avril 2015

Heure : 9h00 AM

Lieu : ANO, 115 Boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, QC J8X 1C5

Invitée : Mme Véronique Boyer, juriste, Directrice du Centre de justice de proximité de l'Outaouais

Nombre de participants : 11

Contenu :

- Avis de convocation et ordre du jour
- Procès-verbal

Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Avis de convocation et ordre du jour

Date de la rencontre : 16 avril 2015

Heure : 9h00 AM

Lieu de la rencontre : ANO, 115 Boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, QC J8X 1C5

Bonjour à tous,

Ceci pour vous informer de notre prochaine table prévue **le jeudi 16 avril 2015 à 9h** (au lieu du 8 avril, une contrainte de dernière minute).

Mme Véronique Boyer, juriste, Directrice du Centre de justice de proximité de l'Outaouais a accepté de nous entretenir sur **les baux et les contrats de vie**.

La rencontre aura lieu au Centre Intersection au 232 Bd St René O, Gatineau, QC J8T 6H3
Téléphone :(819) 568-4555

Merci et bonne fin de semaine

Ndeye Sine
Intervenante communautaire
ROHSCO
Coordonnatrice
819-205-3485, poste 34

Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Procès-verbal

Date : Le 16 avril 2015

Lieu : ANO, 115 Boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, QC J8X 1C5

Invitée : Mme Véronique Boyer, juriste, Directrice du Centre de justice de proximité de l'Outaouais

Étaient présents :

Prénoms et noms	Organismes
1. Alhousseynou Sall	ROHSCO-GRT
2. Ndeye Sine	ROHSCO-OSBL
3. Youyou Nsembe	ROHSCO-OSBL
4. Danny	Centre Inter-section Mon-Chez-Nous
5. Marie Isabelle Laurin	Centre Inter-section OMHG
6. Ariane Girard	Association neurotraumatisés Outaouais
7. Frédéric La	Association neurotraumatisés Outaouais
8. Maxime Rizher	Les Habitations Nouveaux départs
9. Véronique Boyer	Centre de justice de proximité
10. Janny Larachelle	OMHG
11. Steve Cabelle	Soupe Populaire de Hull Maison -Réalité

La rencontre a été animée par Me Véronique Boyer, la directrice du Centre de Justice de Proximité.

Début de la séance : 9h

Thème du jour : **CONTRAT DE VIE.**

Nous avons débutés la séance avec le tour de table par présentation des membres ainsi que de différente mission de chaque organisme.

Me Boyer se présente aussi à son tour et fait une bref présentation de son organisme qui est un soutien en :

- L'information juridique dans la région de l'Outaouais. Ils sont accessibles par téléphone et aussi physiquement dans leurs bureaux.
- Offrent des présentations dans des organismes et aussi aux individus.

Elle commence en suite le sujet par dire que le sujet est très complexe et pas clair.

Par définition : **Un contrat de vie peut être défini comme étant un contrat de séjour ou encore un centre d'hébergement.**

C'est un contrat qui n'est pas prévu par le code civil du Québec. Cependant, il existe quelque peu de cas déjà jugés par le passé (la jurisprudence), auxquels nous faisons référence lorsque nous sommes confortés par ce genre de problèmes.

Elle explique que, la cour considère ce contrat comme étant un contrat de bail et la Régie du logement le considère comme un contrat de vie, il donc par là un conflit.

Plusieurs recherches nous démontrent que celui-ci est un contrat des services.

Un contrat des services est un accord de volonté par lequel une ou plusieurs personnes établissant des règlements et modes des vies tout en respectant la loi. Cependant, les contracteurs sont libres de prévoir ce qu'ils veulent et considèrent comment un bien-être pour tous.

Le bail est donc un service séparé du contrat de vie et ou des services. Une personne qui est acceptée par un programme qui à son sein égorge un contrat de vie et un bail, elle est liée par deux choses différentes. Elle a donc le droit de ne pas vouloir respecter le protocole d'entente en refusant de recevoir des soins et ou de mettre la propreté dans milieu à laquelle elle vie. Cela ne donnera à aucun cas le droit aux dirigeants de lui mettre à la porte, mais contre, elle sera expulsée du programme, ce là veut dire, que tout avantage communautaire ou pécuniaire lui sera coupé.

Plusieurs questions ont été posées par les intervenants, limité par la mission de son organisme, Me Boyer ne pouvait donc pas donner de solution. Mais elle a tout au moins donné des références qui peuvent aider :

- CanLII (recueil de jurisprudence)
- <https://www.canlii.org>
- Educaloi (information juridique variée et très accessible)
- <http://www.educaloi.qc.ca> (doctrine en ligne)
- <http://www.caij.qc.ca/acceuil>.

Vue l'importance et la pertinence du sujet, les intervenants ont échangés et partagés entre eux les différentes expériences et cas qu'ils ont eu à rencontrer dans leurs exercices à ce sujet. Ainsi, il est ressorti l'idée d'établir un cahier de règlement et contrat de vie de nos différents organismes, cela nous permettra tous de pouvoir comparer et avoir un modèle à suivre.

La prochaine table sera basée sur le PSL, 3 dates ont été proposées mais celle qui sera retenue après discussion avec l'intervenante, nous sera communiquée prochainement.

Levée de la séance 11h.

Youyou Nsembe
Intervenante communautaire
ROHSCO
819-205-3485, poste 34